

# Fonds Scotia faibles en carbone

## Guide de référence

### Introduction

Les Fonds Scotia faibles en carbone constituent une gamme de solutions de fonds communs liées aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Jarislowsky, Fraser Limitée (JFL), société canadienne de gestion de placement de premier plan et signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, agit à titre de sous-conseiller pour ces fonds.

Les fonds s'adressent aux investisseurs soucieux de l'environnement qui veulent un portefeuille diversifié de placements de grande qualité présentant une intensité en carbone plus faible que celle du marché en général. Chaque fonds est conçu pour avoir une intensité moyenne pondérée en carbone plus basse que celle de son repère.

La gamme comprend les produits suivants :

- Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
- Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
- Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

### Survol des Fonds Scotia faibles en carbone

	Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
OBJECTIF	Générer un revenu régulier et des gains en capital modestes tout en présentant une intensité en carbone plus faible que celle des sociétés de l'indice	Générer un revenu et une croissance du capital à long terme tout en présentant une intensité en carbone plus faible que celle des sociétés des indices	Générer une croissance du capital à long terme tout en présentant une intensité en carbone plus faible que celle des sociétés de l'indice
INDICES	FTSE Canada des obligations universelles	50 % FTSE Canada des obligations universelles 50 % MSCI mondial (\$ CA)	MSCI mondial (\$ CA)
HORIZON TEMPOREL	Moyen à long terme	Moyen à long terme	Long terme
TYPE DE FONDS	Revenu	Revenu et croissance	Croissance
NIVEAU DE RISQUE	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé
FRAIS DE GESTION	1,10 %	1,65 %	1,75 %
FRÉQUENCE DES DISTRIBUTIONS	Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle

## Section 1 – Contexte des Fonds Scotia faibles en carbone

### 1. Quel est le mandat des fonds?

Les Fonds Scotia faibles en carbone sont conçus pour présenter une empreinte carbone inférieure à celle du marché en général tout en générant un revenu ou un potentiel de croissance du capital à long terme, ou les deux, conformément à l'objectif de placement de chaque fonds.

### 2. Quelle est la démarche de placement de chaque fonds?

Les fonds sont considérés comme des solutions qui procèdent à des exclusions basées sur les facteurs ESG. Se penchant au départ sur tout l'univers de placement, JFL utilise une démarche fondamentale pour créer un portefeuille cible recommandé. Par la suite, elle applique activement un filtre unique pour éliminer les sociétés énergétiques et non énergétiques qui sont fortement exposées à la chaîne d'approvisionnement des carburants fossiles. Se reporter à la question 7 afin d'en savoir plus sur les entreprises exclues des fonds.

Pour avoir un aperçu des facteurs ESG, consulter la section 2.

### 3. Pourquoi les investisseurs devraient-ils miser sur les Fonds Scotia faibles en carbone?

Ces fonds intéresseront les investisseurs recherchant ce qui suit :

- Rendements ajustés au risque concurrentiels et diminution de l'intensité en carbone des portefeuilles par rapport à leur indice
- Fonds minimisant les hausses et les baisses cycliques associées aux placements énergétiques en excluant les sociétés du secteur énergétique et des secteurs non énergétiques qui sont considérablement exposées à la chaîne d'approvisionnement des combustibles fossiles (excluant les énergies renouvelables)\*
- Participation à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en misant sur des sociétés de qualité supérieure qui dépendent moins des combustibles fossiles pour leur réussite à long terme
- Solution gérée activement dont la rigoureuse démarche de placement fondamentale prend en considération les facteurs ESG

Information additionnelle :

- Le Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone est susceptible d'investir dans les obligations vertes (voir la question 9 pour obtenir des détails sur cette catégorie de placement relativement nouvelle).

- Le Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone et le volet boursier du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone privilégieront les sociétés de qualité qui sont des chefs de file dans leur domaine, qui bénéficient d'un avantage concurrentiel durable, qui sont en bonne santé financière et qui dégagent de la valeur au fil du temps.

### 4. En quoi consiste la répartition stratégique de l'actif du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone?

Le fonds présente une composition cible de 50 % de titres à revenu fixe et de 50 % d'actions mondiales. Il investira dans des parts de série I du Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone et du Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone, dans l'ordre. Le comité responsable de la composition de l'actif de JFL passera périodiquement en revue la répartition stratégique de l'actif et la rajustera en respectant une fourchette définie (plus ou moins 20 % de la composition cible), au besoin.

### 5. Comment l'intensité en carbone des fonds est-elle mesurée?

Il peut s'agir d'un processus très technique. En bref, l'intensité en carbone ou l'empreinte carbone d'une entreprise est exprimée en tonnes métriques d'émissions d'équivalent en dioxyde de carbone de types 1 et 2 par million de dollars américains de son chiffre d'affaires. La question 6 présente des définitions détaillées des termes figurant dans la phrase précédente.

L'intensité en carbone d'un fonds est mesurée comme suit :

- La société fournit des données liées à l'intensité en carbone à divers fournisseurs de données, notamment MSCI, sur une base volontaire.
- La pondération proportionnelle de l'intensité en carbone de chaque action ou obligation est établie et additionnée pour déterminer l'intensité des émissions de carbone moyenne pondérée de chaque titre.
- L'intensité en carbone moyenne pondérée de chaque Fonds Scotia faible en carbone et de son indice sera calculée chaque trimestre. Elle sera publiée dans le feuillet informatif du fonds sur le site Web [fondsscotia.com](http://fondsscotia.com) à chaque fin de trimestre, à compter de décembre.

\* Le secteur énergétique s'entend du secteur de l'énergie GICS<sup>MD</sup> dans le cas des actions et du groupe de l'énergie de l'indice FTSE dans le cas des obligations. Les sociétés d'énergie renouvelable telles que les définit le gestionnaire de portefeuille sont autorisées dans les fonds.

## 6. Quels types d'émissions de carbone entrent dans le calcul de l'empreinte carbone d'une société?

En général, les émissions de carbone se classent dans trois grandes catégories.

- **Émissions de TYPE 1 :** toutes les émissions de carbone résultant **directement des activités de l'entreprise**
- **Émissions de TYPE 2 :** émissions découlant de la **consommation d'énergie achetée** aux fins de la réalisation des activités de l'entreprise
- **Émissions de TYPE 3 :** toutes les **émissions indirectes** qui sont produites au fil de la chaîne de valeur de l'entreprise, mais qui échappent au contrôle de la société.

Le calcul des émissions totales mesurables d'une entreprise met l'accent sur les émissions de types 1 et 2, sur lesquelles la société exerce un contrôle direct.

## 7. Quels titres et secteurs sont exclus afin de réduire l'empreinte carbone des fonds?

Le processus unique de filtrage des émissions de carbone élimine les sociétés œuvrant dans l'extraction, le transport et le traitement du pétrole et du gaz des volets en actions et en obligations de sociétés en portefeuille. En outre, le fonds évite de manière sélective les sociétés non énergétiques qui sont fortement exposées à la chaîne d'approvisionnement des combustibles fossiles.

Voici les entreprises expressément exclues :

- sociétés du secteur de l'énergie, sauf celles d'énergie renouvelable;
- sociétés des secteurs non énergétiques :
  - > qui détiennent des entreprises en exploitation ayant d'importantes réserves prouvées de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
  - > dont une bonne partie de la valeur est directement attribuable à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, en raison de leur transport, de leur distribution, de leur équipement ou de leurs services;
  - > qui ont une forte exposition à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. Il peut y avoir exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable son utilisation d'énergies renouvelables.

## 8. En quoi consiste le risque de transition vers une économie à faibles émissions de carbone?

Le risque de transition est celui auquel les sociétés peuvent se trouver confrontées au cours de la transition vers une économie durable ou à faibles émissions de carbone. En effet, les entreprises qui ne réussissent pas à adapter leur modèle d'affaires en fonction des changements touchant les politiques publiques, la réglementation et les préférences des consommateurs pourraient courir des risques financiers élevés, touchant notamment la rentabilité ou la valeur accordée par les investisseurs à l'entité dans son ensemble. Les Fonds Scotia faibles en carbone entendent gérer ce risque en mettant en œuvre leur processus unique de filtrage négatif des émissions de carbone et en évaluant l'empreinte carbone des titres et des fonds de manière continue.

## 9. Les fonds miseront-ils sur des obligations vertes?

Le Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone est susceptible d'investir dans les obligations vertes. Ces titres permettent aux émetteurs d'amasser des capitaux pour réaliser des projets respectueux de l'environnement, notamment des initiatives tablant sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou le transport non polluant.

## Section 2 – Facteurs ESG

### En quoi consistent les facteurs ESG dans le cadre des placements?

Les facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) servent à la sélection et à la gestion des placements.

**Environnement** – Il s'agit habituellement des considérations liées aux changements climatiques et au développement durable, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation adéquate de l'énergie, l'approvisionnement énergétique ainsi que la gestion des déchets et de la pollution.

**Société** – Il est généralement question de l'incidence d'une entreprise sur la société en général prenant notamment en considération les droits et le bien-être des parties prenantes, y compris les fournisseurs, les clients, les travailleurs et les collectivités. Les droits de la personne, les normes du travail ainsi que la santé et la sécurité au travail font partie de cette catégorie.

**Gouvernance** – Cette catégorie touche le mode de gestion de l'entreprise même. Elle inclut entre autres la politique de gouvernance, la gestion du risque, les droits des actionnaires et la transparence. Un processus de gouvernance bien structuré sert à la fois les intérêts des actionnaires, des dirigeants, des employés, des clients, des fournisseurs et de la collectivité.

Il existe un grand nombre de catégories de produits ESG, dont l'intégration des facteurs ESG, l'exclusion relative aux facteurs ESG et les placements axés sur des thèmes ESG.

### 10. Les Fonds Scotia faibles en carbone font partie de quelle catégorie?

Ils se classent dans la catégorie des exclusions relatives aux facteurs ESG, telle qu'elle est définie par le CFA Institute. En d'autres mots, grâce à la gestion active et à un processus unique de filtrage négatif, les fonds cherchent à écarter les placements qui ne cadrent pas avec l'objectif de faible intensité en carbone.

## Section 3 – Démarche de placement

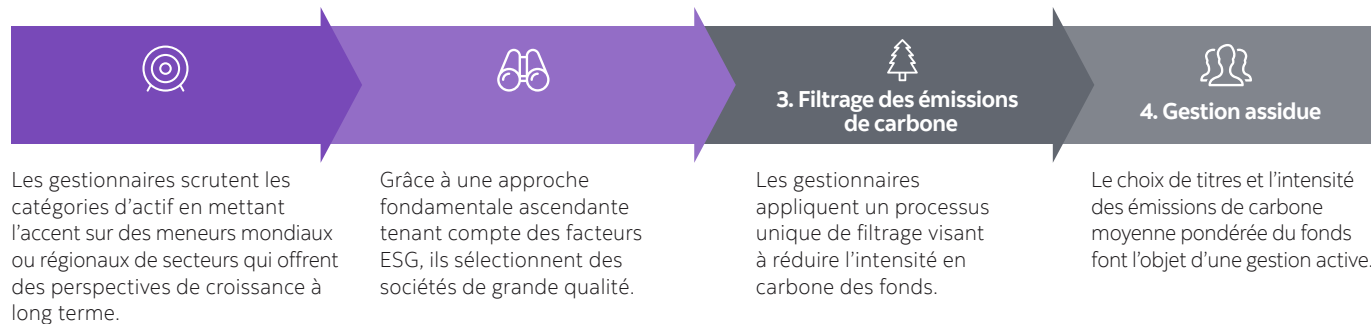
### 11. Qui est Jarislowsky, Fraser Limitée?

Jarislowsky, Fraser Limitée (JFL) agit à titre de sous-conseiller pour les Fonds Scotia faibles en carbone. Cette société canadienne de gestion de placement possède une histoire et une culture bien enracinées dans son adhésion au principe de l'investissement responsable, qui s'exprime par des placements de grande qualité, la recherche fondamentale, un horizon de placement à long terme, la promotion de la bonne gouvernance et la création de valeur durable. JFL est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

JFL croit que la feuille de route ainsi que les politiques environnementales, sociales et liées à la gouvernance (ESG) d'une entreprise permettent de bien évaluer la qualité. Voilà pourquoi elle intègre l'analyse des importants risques et occasions ESG dans son processus de placement. De plus, elle a adopté une politique d'investissement durable qui officialise cet engagement.

## 12. Quelle est la démarche de placement de JFL?

JFL gère avec succès des mandats faibles en carbone semblables depuis trois ans. Son approche comprend les quatre étapes suivantes :



Selon JFL, une société de qualité possède les quatre caractéristiques clés qui suivent :

1. avantage concurrentiel durable par rapport à ses pairs;
2. chef de file du secteur;
3. solidité financière;
4. évaluation raisonnable et plus-value potentielle à long terme.

## 13. De quelles façons les fonds sont-ils diversifiés?

Outre le fait qu'ils ne participent aucunement au secteur de l'énergie non renouvelable, les Fonds Scotia faibles en carbone sont bien diversifiés et mettent l'accent sur les placements de qualité dans chaque catégorie d'actif. La diversification prudente du portefeuille tient compte de multiples aspects, dont les suivants :

- **Titres** – Les fonds sont diversifiés selon les titres, la capitalisation boursière et les secteurs (sauf l'énergie non renouvelable) afin d'éviter toute concentration.
- **Régions** – Le segment boursier mondial du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone et du Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone comprend des placements de divers régions et pays.
- **Émetteurs** – Le volet à revenu fixe du Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone et du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone est diversifié selon les émetteurs (sociétés ainsi que gouvernements fédéral et provinciaux), les notations et la durée.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS. Les points de vue exprimés au sujet d'un placement, d'une économie, d'une industrie ou d'un secteur du marché en particulier ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat ou de vente ni comme des conseils en placements. Ils ne dénotent par ailleurs aucune intention d'achat ou de vente des gestionnaires de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Ces points de vue peuvent changer à tout moment, selon l'évolution des marchés et d'autres facteurs. Nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour du présent contenu.

<sup>MD</sup> Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence. Jarislowsky, Fraser Limitée est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia<sup>MC</sup> sont gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers. Placements Scotia Inc. est détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse et elle est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Gestion mondiale d'actifs Scotia est un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par la Banque Scotia.

Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi ainsi que des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les titres de fonds communs ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre organisme public d'assurance-dépôts, et leur valeur fluctue souvent. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur.